

QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31^e jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

Indemnité annuelle maximum REGIME COMPLET « base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle REGIME DE BASE

Classe	Montant
1	16 210 €
2	32 419 €
3	48 629 €
4	64 838 €
5	81 048 €
6	97 258 €

Classe	Montant	
1	-	16 210 €
	A	20 262 €
	B	24 315 €
2	-	32 419 €
	A	36 471 €
	B	40 524 €
	C	44 576 €
	D	48 629 €
3	E	52 681 €
	B	56 734 €
	C	60 786 €
	D	64 839 €
	E	68 891 €
	F	72 943 €
	G	76 996 €
	H	81 048 €
4	E	85 100 €
	F	89 152 €
	G	93 205 €
	H	97 257 €
5	H	113 467 €
6	H	129 677 €

Vos interlocuteurs :



SERVICES GSC
7-9, Boulevard des Bouvets
92741 NANTERRE
Tél : 01 70 96 75 00
e-mail : gscaffiliations@gan.fr

GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



Barème 2019

1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1

POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2018 :

de	à	Classe
de 20 262 €	à 40 523 €	1
de 40 524 €	à 81 047 €	2
de 81 048 €	à 121 571 €	3
de 121 572 €	à 162 095 €	4
de 162 096 €	à 202 619 €	5
à partir de	202 620 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2018 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

Si ce chiffre lu est inférieur à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ③. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si le chiffre lu est supérieur à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, à l'aide du formulaire ③, déclarez votre revenu 2018 et indiquez la classe à souscrire.

- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous évalué malgré un revenu 2018 supérieur : pas de mise à jour nécessaire.

Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

2

Cotisation annuelle 2019
selon l'option de
durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	928 €	1 391 €	2 087 €
2	1 855 €	2 783 €	4 174 €
3	2 783 €	4 174 €	6 261 €
4	3 710 €	5 566 €	8 348 €
5	4 638 €	6 957 €	10 435 €
6	5 566 €	8 348 €	12 523 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : utilisez le formulaire DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant votre revenu net fiscal professionnel 2018 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

3



II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN REGIME DE BASE ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2018

	Classe
de 20 262 € à 28 945 €	1
de 28 946 € à 34 734 €	
de 34 735 € à 40 523 €	
de 40 524 € à 52 102 €	2
de 52 103 € à 57 891 €	
de 57 892 € à 63 680 €	
de 63 681 € à 69 469 €	
de 69 470 € à 75 258 €	3
de 75 259 € à 81 047 €	
de 81 048 € à 86 837 €	
de 86 838 € à 92 626 €	
de 92 627 € à 98 415 €	
de 98 416 € à 104 204 €	4
de 104 205 € à 109 993 €	
de 109 994 € à 115 782 €	
de 115 783 € à 121 571 €	
de 121 572 € à 127 361 €	5
de 127 362 € à 133 150 €	
de 133 151 € à 138 939 €	
de 138 940 € à 162 095 €	
de 162 096 € à 202 619 €	
à partir de 202 620 €	6

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2018 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ⑥.

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

	Classe	Classe
de 20 262 € à 28 945 €		-
de 28 946 € à 34 734 €	1	A
de 34 735 € à 40 523 €		B
de 40 524 € à 52 102 €		-
de 52 103 € à 57 891 €		A
de 57 892 € à 63 680 €	2	B
de 63 681 € à 69 469 €		C
de 69 470 € à 75 258 €		D
de 75 259 € à 81 047 €		E
de 81 048 € à 86 837 €		B
de 86 838 € à 92 626 €		C
de 92 627 € à 98 415 €		D
de 98 416 € à 104 204 €	3	E
de 104 205 € à 109 993 €		F
de 109 994 € à 115 782 €		G
de 115 783 € à 121 571 €		H
de 121 572 € à 127 361 €		E
de 127 362 € à 133 150 €	4	F
de 133 151 € à 138 939 €		G
de 138 940 € à 162 095 €		H
de 162 096 € à 202 619 €	5	H
à partir de 202 620 €	6	H

(-) pas de garantie complémentaire

4

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2018 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.
Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu à l'aide du formulaire ⑥.

5

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION MAXIMALE ANNUELLE 2019 REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	-	928 €	1 391 €	2 087 €
	A	1 218 €	1 847 €	2 741 €
	B	1 508 €	2 302 €	3 396 €
2	-	1 855 €	2 783 €	4 174 €
	A	2 145 €	3 239 €	4 828 €
	B	2 435 €	3 694 €	5 483 €
	C	2 725 €	4 150 €	6 137 €
	D	3 014 €	4 605 €	6 791 €
3	E	3 304 €	5 061 €	7 445 €
	B	3 363 €	5 085 €	7 570 €
	C	3 653 €	5 541 €	8 224 €
	D	3 942 €	5 996 €	8 878 €
	E	4 232 €	6 452 €	9 532 €
	F	4 522 €	6 907 €	10 187 €
4	G	4 812 €	7 363 €	10 841 €
	H	5 102 €	7 818 €	11 495 €
	E	5 159 €	7 844 €	11 619 €
	F	5 449 €	8 299 €	12 274 €
5	G	5 739 €	8 755 €	12 928 €
	H	6 029 €	9 210 €	13 582 €
	H	6 957 €	10 601 €	15 669 €
6	H	7 885 €	11 992 €	17 757 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : utilisez le formulaire de DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant le revenu net fiscal professionnel 2018 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

